

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2017-242/PR/MD portant création du grade de Colonel major.

n° 2017-242/PR/MD

Ministère

MINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS  
AVEC LE PARLEMENT

Date de publication

11 juillet 2017

Numéro JO

n° 13 du 13/07/2017

Date du numéro

13 juillet 2017

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6°L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU** L'Ordonnance n°79-037/PRE/DEF du 10 mai 1979 portant organisation de la Défense

**VU** Le Décret n°82-028/PR/DEF du 5 mai 1982 portant règlement de discipline générale dans les Forces Armées

**VU** Le Décret n°88-043/PRE/DEF du 31 mai 1988 portant statut des militaires

**VU** Le Décret n°88-044/PRE du 31 mai 1988 portant statut particulier des officiers

**VU** Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Membres du Gouvernement

SUR Proposition Conjointe du Ministre de la Défense, chargé des Relations Avec le Parlement et du Chef d'Etat-Major General des Armées.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Il est créé le grade de colonel-major dans la hiérarchie militaire des Armées.

### Article 2

Le grade de colonel-major est placé entre les grades de colonel et de général de brigade.

### Article 3

Les conditions d'attribution du grade de colonel-major sont les suivantes

---

- Etre âgé de moins de 60 ans au 1er janvier de l'année considérée
- Avoir servi au minimum 7 ans avec le grade de colonel
- Avoir occupé au moins 5 ans une fonction à l'échelon central au grade de Colonel
- Etre Diplômé de l'Ecole de Guerre ou équivalent
- Etre particulièrement méritant.

#### Article 4

Le grade de colonel-major peut être accordé à titre dérogatoire et conditionnel à des officiers supérieurs qui ne remplissent pas les conditions susmentionnées. Dans ce cas, l'officier promu à ce grade fera valoir ses droits de retraite dans les six (6) mois qui suivent.

---

#### Article 5

Le détenteur du grade de colonel-major peut être appelé à occuper des fonctions ou des responsabilités supérieures d'aide à la décision du commandement.

---

#### Article 6

Un arrêté définira la solde, l'échelon et l'attribut du grade de colonel-major.

---

#### Article 7

Le présent décret sera enregistré.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**